

*Date de dépôt : 20 juin 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Que peut-on faire pour que les nouveaux horlogers formés à l'Ecole d'horlogerie de Genève trouvent du travail sur le canton ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 mai, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Depuis plusieurs années, il devient de plus en plus difficile, voire impossible, pour les horlogers fraîchement diplômés de l'Ecole d'horlogerie de Genève de trouver du travail.*

*Un ancien élève diplômé en juillet 2017 nous a rapporté, durant le mois de mai 2018, que sur la quinzaine d'élèves de sa volée aucun n'a trouvé du travail. Une partie continue à étudier dans des filières supérieures, par exemple celle d'ingénieur, et d'autres ne trouvent simplement pas de travail comme horloger.*

*Il nous a également été rapporté que, malgré le fait que passablement de marques horlogères placent fièrement sur les cadrans de leurs montres le nom « Genève » à côté du nom de leur marque, ces dernières snobent bien souvent les élèves qui sortent de notre école cantonale et ne les engagent pas.*

*Il nous a aussi été rapporté que, malgré la crise toujours présente dans cette industrie, des engagements ont toujours bien lieu, mais ce sont souvent des personnes venant d'autres écoles que celle de notre canton qui sont engagées.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1. Peut-on se renseigner auprès du DIP et plus précisément auprès de l'École d'horlogerie sur le nombre d'élèves qui sortent de cette école avec une formation d'horloger et qui ne trouvent pas de travail dans le domaine horloger sur les cinq dernières années ?*
- 2. Peut-on trouver une manière pour sensibiliser davantage les marques horlogères, qui souvent placent si fièrement le nom « Genève » sur les cadrans, à engager les horlogers qui sortent de notre école cantonale et aussi à essayer de faire diminuer le chômage de notre canton de façon plus générale ?*
- 3. Peut-on imaginer que l'utilisation du nom « Genève » sur le cadran d'une montre soit mieux protégée, un peu à l'image du nom « Bordeaux » sur une bouteille de vin, et que ces entreprises soient plus enclines à faire diminuer le chômage de notre canton ?*
- 4. Le label « swiss made » est devenu plus contraignant à obtenir suite au travail de nos élu-e-s fédéraux. Pour l'horlogerie, la part de la valeur effectuée en Suisse est passée de plus de 50% à 60%. Ne pourrait-on pas imaginer rendre plus contraignante l'utilisation du nom « Genève » sur les cadrans de nos montres et favoriser la main-d'œuvre cantonale ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1. Peut-on se renseigner auprès du DIP et plus précisément auprès de l'Ecole d'horlogerie sur le nombre d'élèves qui sortent de cette école avec une formation d'horloger et qui ne trouvent pas de travail dans le domaine horloger sur les cinq dernières années ?***

L'Ecole d'horlogerie ne dispose pas de statistiques concernant la carrière professionnelle de ses anciens apprentis. Les seules données connues sont celles des retours faits ponctuellement par le biais du réseautage. Un mandat pourrait éventuellement être donné au service de la recherche en éducation (SRED) dans ce sens, et ce pour l'ensemble des écoles professionnelles.

La convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) confirme que les entreprises du secteur horloger ont dû faire face pour la deuxième année consécutive à une situation économique compliquée. En septembre 2017, 54 944 travailleurs étaient actifs dans le secteur horloger au niveau suisse, soit une baisse de 1 858 postes par rapport à l'année précédente (- 3,3%).

La même tendance est à relever au niveau du canton de Genève avec une diminution de 378 postes pour la même période (- 3%).

Cette situation explique en partie les difficultés rencontrées par les apprentis des volées 2015-16-17 à trouver un emploi. Courant 2018, le marché se détend, avec une reprise des engagements.

Globalement, dans ce contexte, les apprentis de la filière duale trouvent toutefois plus facilement un emploi, les entreprises proposant des places d'apprentissage en fonction des besoins du marché, formant leur propre relève et engageant les apprentis qu'elles ont formés.

- 2. Peut-on trouver une manière pour sensibiliser davantage les marques horlogères, qui souvent placent si fièrement le nom « Genève » sur les cadrans, à engager les horlogers qui sortent de notre école cantonale et aussi à essayer de faire diminuer le chômage de notre canton de façon plus générale ?***

Les entreprises horlogères engagent déjà une partie des diplômés genevois. Sur l'ensemble des élèves qui terminent l'école d'horlogerie, on en compte 30% qui souhaitent continuer leurs études, 10 à 20% qui souhaitent se réorienter (police, pompier, etc.), seuls les 50 à 60% restants recherchant un poste dans le domaine.

**3. *Peut-on imaginer que l'utilisation du nom « Genève » sur le cadran d'une montre soit mieux protégée, un peu à l'image du nom « Bordeaux » sur une bouteille de vin, et que ces entreprises soient plus enclines à faire diminuer le chômage de notre canton ?***

Genève n'étant pas une marque, on ne peut dès lors pas interdire une entreprise d'y apposer le nom « Genève ».

Il existe le Poinçon de Genève, qui renforce l'obligation faite aux entreprises porteuses du label d'être établies dans le canton de Genève. A ce titre, certaines entreprises sont venues s'établir à Genève dans le but de pouvoir apposer le Poinçon de Genève sur leurs montres et ainsi de les valoriser davantage.

Pour rappel, le Poinçon de Genève a été instauré par la République et canton de Genève en 1886; véritable standard d'excellence et emblème de la haute horlogerie genevoise, le Poinçon de Genève est tout à la fois une garantie de provenance, de bienfaisance et de fiabilité.

**4. *Le label « swiss made » est devenu plus contraignant à obtenir suite au travail de nos élu-e-s fédéraux. Pour l'horlogerie, la part de la valeur effectuée en Suisse est passée de plus de 50% à 60%. Ne pourrait-on pas imaginer rendre plus contraignante l'utilisation du nom « Genève » sur les cadrans de nos montres et favoriser la main-d'œuvre cantonale ?***

En complément à la réponse à la question n° 3, le règlement du Poinçon de Genève précise que les tâches que sont l'assemblage, le réglage, l'emboîtement et le contrôle sont toutes réalisées par du personnel affilié à une caisse AVS reconnue dans le canton de Genève.

Pour faire le lien avec les élèves de l'école d'horlogerie de Genève, l'ensemble des compétences listées précédemment fait partie du cursus de formation d'un horloger CFC.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Pierre MAUDET